

RECOMMANDATIONS DU CSA CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE LIENS ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS

INTRODUCTION

1. Les petits exploitants¹ forment un groupe hétérogène réparti entre les pays et régions et fournissent 70% de la production alimentaire mondiale. Malgré cela, paradoxalement, ils sont nombreux à souffrir eux-mêmes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les petits exploitants sont actifs sur de nombreux marchés interdépendants, mais rencontrent par ailleurs des difficultés pour accéder aux marchés et pour en tirer des revenus permettant des moyens d'existence durables. Les petits exploitants ont un rôle essentiel à jouer dans le défi du relèvement de 60% de la production alimentaire afin de faire face aux prévisions démographiques qui prévoient une population mondiale de 9 milliards d'humains d'ici à 2050. Le fait de trouver des réponses à ces limitations spécifiques et les aider à maximiser leurs opportunités aidera à faire avancer l'Agenda 2030 pour le développement durable en offrant des avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants ainsi qu'à la réalisation de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Ces recommandations s'appuient sur les résultats du Forum de haut niveau du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, qui s'est tenu en Juin 2015. Elles se basent sur des données probantes avérées et visent à encourager les bonnes pratiques. Les recommandations visent à contribuer à la réalisation du mandat du Comité, qui est de lutter pour un monde libéré de la faim où les pays mettent en œuvre des Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ils ne reprennent pas les recommandations et orientations préalablement fournies dans d'autres produits du CSA².

2. Systèmes et marchés alimentaires locaux: Globalement, plus de 80% des petits exploitants opèrent sur des marchés alimentaires locaux et nationaux, la majorité d'entre eux y négocient de manière informelle. Ces marchés opèrent dans des espaces territoriaux qui peuvent aller du niveau local au transfrontalier régional et peuvent être situés dans des contextes ruraux, urbains ou périurbains. Ils peuvent opérer dans des arrangements structurés ou dans des moyens informels plus ad-hoc qui offrent une plus grande flexibilité pour les petits exploitants et ont moins de

¹ Les petits exploitants, y compris les exploitants familiaux, femmes et hommes, incluent les petits producteurs et acteurs de la transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.

² Notamment, les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts (DVGT), les Principes pour l'investissement agricole responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes rai), le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la Nutrition dans les crises prolongées (CDA-FFA) ainsi que le rapport HLPE et les recommandations politiques convenues sur Investir dans la petite agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

barrières à l'entrée. Ils ont de multiples fonctions au-delà de l'échange des marchandises, agissant comme espace d'interaction et d'échange de connaissances sociales. Malgré leur importance, les marchés informels sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données, ce qui a un impact négatif sur la base de données probantes qui sert à informer les politiques publiques. Etant donné que les petits exploitants femmes opèrent principalement dans les marchés informels, leur contribution essentielle aux systèmes alimentaires, y compris la distribution de nourriture et la croissance économique demeure largement invisible dans les processus d'élaboration des politiques commerciales et de développement et elles y font face à des obstacles particuliers.

3. Marchés internationaux: En plus des marchés informels et locaux, de nombreux petits exploitants sont actifs dans des marchés d'exportation qui présentent des opportunités et des défis pour eux. Ils peuvent fournir un potentiel de valeur plus élevée et offrir des contacts avec des acheteurs en gros, qui peuvent faciliter l'accès aux ressources financières, le renforcement des capacités et des opportunités de formation pour les petits exploitants dans le cadre de leur investissement tout au long de la chaîne de valeur. A l'inverse, les petits exploitants peuvent également faire face à des défis dans le domaine des normes de sécurité ou de durabilité pour les marchés à l'exportation. Ils peuvent également être vulnérables à des contrats ou des conditions défavorables imposés par des acheteurs internationaux. Les petits exploitants femmes peuvent être encore plus vulnérables et faire face à des limitations et contraintes supplémentaires en raison de leur accès traditionnellement réduit aux ressources productives et le fait qu'elles sont souvent tenues à l'écart des prises de décision.

4. Nutrition: Les ménages petits exploitants sont tout autant acheteurs que fournisseurs d'aliments et sont vulnérables à la malnutrition pour une variété de raisons. Parmi ces raisons, il y a un revenu limité, la dépendance partielle de leur propre production, dont la variété alimentaire peut être limitée, le peu de temps disponible pour des pratiques de soins et d'alimentation adéquates ou encore un accès limité aux biens publics ruraux, y compris les services de santé et éducatifs. Les petits exploitants peuvent jouer un rôle important dans le maintien des liens entre les consommateurs et la source de la production alimentaire. Quand l'accès au marché n'est pas associé à des mesures adéquates de traitement et de stockage pré- et post-récolte ou si les capacités de transport sont inadéquates, des problèmes de pertes alimentaires ou de mauvaise qualité peuvent se présenter qui, associés au manque d'information et de connaissances sur les normes, bonnes pratiques et la sécurité alimentaire, peuvent affecter la qualité nutritionnelle des aliments.

5. Commande publique institutionnelle: les programmes de commande publique institutionnelle peuvent établir des liens entre les producteurs et la demande structurée pour des produits agricoles, programmes qui peuvent aider les petits exploitants à planifier leur production et fournir un revenu plus prévisible, y compris pour ceux en situation de vulnérabilité pour cause de conflit. Mais pour être efficace et éviter les effets de distorsion, ces programmes doivent être correctement ciblés, bien coordonnés, être dotés de procédures transparentes et tenir compte de la nécessité de stratégies de reclassement. L'absence de demande et de paiement prévisible ou encore

la complexité et la rigidité des procédures peuvent créer des obstacles pour les petits exploitants, pour qui il peut s'avérer difficile de répondre aux exigences des acheteurs institutionnels.

6. **Petits exploitants en transition:** Le paysage économique, social, environnemental et politique dans lequel opèrent la plupart des petits exploitants évolue plus rapidement que jamais. Le changement climatique, les pressions et les changements démographiques, l'urbanisation, l'augmentation de la prévalence des conflits et des personnes déplacées / réfugiés, les revenus plus élevés et l'évolution des régimes alimentaires, la croissance des villes à l'assaut des zones rurales et le développement de grands marchés urbains présentent autant de défis que d'opportunités pour les petits exploitants. Ces changements peuvent offrir des possibilités d'accès à de nouveaux marchés ou bien à des marchés de plus forte valeur ainsi qu'à une diversification des revenus, mais peuvent également présenter des défis importants en termes d'accès et d'utilisation durable des terres et d'autres ressources naturelles.

RECOMMANDATIONS

7. Les recommandations suivantes visent à relever les principaux défis et opportunités pour améliorer les liens des petits exploitants avec les marchés décrits ci-dessus. Elles sont principalement adressées aux gouvernements, mais bon nombre des mesures recommandées peuvent également être entreprises et préconisées par les autres parties prenantes.

Promouvoir l'information et le fonctionnement des marchés concernés et améliorer les liens:

- i. La collecte d'un ensemble complet de données sur les marchés locaux, domestiques et informels - tant ruraux que urbains - reliés aux territoires afin d'améliorer la base de données probantes qui informera les politiques, y compris des données ventilées par genre. Le *Smallholders Dataportrait* de la FAO est un exemple qui pourrait servir de base à ce travail;
- ii. Encourager la transparence dans l'établissement des prix des produits agricoles et donner accès aux petits exploitants à des systèmes d'informations sur les marchés qui soient rapides et abordables, leur permettant ainsi de prendre des décisions éclairées sur les produits à vendre ainsi que quand et où les vendre;
- iii. Identifier les opportunités pour les petits exploitants leur permettant de pouvoir compter sur une demande régulière et stable pour les produits agricoles et pour les consommateurs d'avoir accès à des aliments produits localement, y compris pendant les crises et les conflits;
- iv. Améliorer les procédures de passation des marchés à travers la promotion de conventions d'achat dont les modalités sont adaptées, incluant un langage simplifié, la renonciation à des clauses du genre "cautionnement de bonne exécution", des paiements rapides et réguliers y compris des avances ou encore des commandes de quantités qui soient gérables et des délais réalistes;
- v. Amélioration des installations de traitement et de stockage, ainsi que de leur disponibilité dans les zones rurales et urbaines pour améliorer la qualité, la valeur nutritionnelle et la sécurité alimentaire ainsi que pour réduire la saisonnalité de l'insécurité alimentaire et les pertes post-récolte;

- vi. Encourager les partenariats qui permettent aux petits exploitants de s'autonomiser à toutes les étapes de la chaîne de valeur et mettre en place des mesures équitables qui leur permettent de participer à égalité dans les négociations mais aussi la conception et la mise en œuvre de ces chaînes de valeur;
- vii. Promouvoir la participation inclusive dans les systèmes alimentaires locaux en encourageant l'engagement des autorités locales avec tous les acteurs intéressés, y compris les consommateurs et les producteurs;
- viii. Reconnaître les rôles clés des petits exploitants dans la fourniture et le maintien des ressources environnementales et intégrer ce facteur dans le calcul du coût réel de la production alimentaire;
- ix. Promouvoir des approches intégrées et équilibrées entre les politiques relatives à l'accès des petits exploitants aux marchés et les stratégies nationales plus larges, comme par ex. sur le développement économique local et la planification rurale-urbaine;
- x. Promouvoir des produits présentant des caractéristiques spécifiques de qualité qui aident les populations locales à préserver les systèmes alimentaires traditionnels et à améliorer les régimes alimentaires;

Renforcer les capacités des petits exploitants à être actifs sur tous les marchés, en tenant compte des besoins particuliers selon les genres et les groupes d'âge:

- xi. Soutenir des investissements financiers qui sont adaptés aux besoins des petits exploitants ainsi que des infrastructures ciblant précisément les activités des petits exploitants, comme par ex. des petites unités pour le traitement et l'emballage ou encore des structures de marché locales pour la vente directe;
- xii. Autonomiser les petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes, en renforçant leur accès et leur contrôle des actifs et des ressources productives, en améliorant leur possibilités de revenu et d'emploi et en facilitant la fourniture de services de vulgarisation, financiers et de développement commercial;
- xiii. Faciliter la diversification de la production pour augmenter la résilience au climat, aux catastrophes naturelles et aux chocs de prix, afin de permettre une consommation alimentaire plus diversifiée et réduire les fluctuations saisonnières dans l'alimentation et les revenus;
- xiv. Investir dans les technologies de production permettant d'augmenter la productivité des petits exploitants et promouvoir la diversification de l'emploi rural qui permet de se prémunir contre la volatilité des prix des denrées alimentaires et atténue l'impact des risques et des chocs du revenu agricole;
- xv. Encourager la production d'aliments riches en nutriments, y compris des aliments de base enrichis et une production complémentaire en aliments et en bétail, améliorant ainsi l'état nutritionnel de tous les consommateurs et pouvant présenter de nouveaux débouchés pour les petits exploitants;
- xvi. Renforcer l'accès à l'information et former les petits exploitants aux questions relatives aux normes alimentaires, aux bonnes pratiques, à la réglementation et aux exigences des

- marchés, dans le but d'accroître la sécurité alimentaire et la compétitivité sur les marchés des petits exploitants, tout en veillant à ce que ces exigences ne forment pas une barrière qui les empêche d'entrer et de participer sur ces marchés;
- xvii. Cibler l'éducation et la formation des jeunes, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat et l'innovation dans les chaînes de valeur et dans l'agro-industrie;
 - xviii. Soutenir le développement de la production et des capacités de gestion des petits exploitants, des organisations paysannes et des petites et moyennes entreprises, en portant une attention particulière aux femmes et aux jeunes;
 - xix. Faciliter la capacité des petits exploitants à accroître leur influence économique et leur participation dans les chaînes de valeur alimentaire en agissant collectivement et en formant des coopératives, des associations et des réseaux. Promouvoir l'engagement des groupes traditionnellement sous-représentés, comme les femmes et les jeunes.